

Le « e-gouvernement » au Liban : clé de voûte d'un *state building* durable ?

Christophe Varin

Comment rendre compte de l'évolution de l'implantation des TIC dans l'espace gouvernemental libanais en juin 2006 sans céder aux impressions largement paradoxales, voire floues, qui dominent la littérature internationale et locale consacrée à ce domaine précis de l'usage des nouvelles technologies ? Comment dresser un panorama de la situation qui ne soit pas le résultat de diverses dérives plus ou moins involontaires dès lors qu'il est question d'apprécier l'efficacité des TIC au sein des organes gouvernementaux d'un Etat arabe ? On pourrait ainsi formuler l'hypothèse que les TIC ne sont pas un instrument de transformation efficace de la gestion gouvernementale en raison de la nature du régime (non démocratique ou « mal-démocratique ») et que le « e-gouvernement » n'est dans l'espace cybernétique que la transposition plus ou moins adroite des comportements déjà existants dans l'espace politique classique. On sous-estimerait les potentiels de transformation au nom d'une permanence annoncée *a priori* entre l'espace réel et l'espace virtuel¹. Comment donc étudier les rapports au Liban entre TIC et gouvernement pour en tirer quelques tendances significatives nonobstant le climat politique délétère qui règne dans ce pays depuis la tragique disparition de son Premier ministre en février 2005 ?

¹ Tendence que Thierry Vedel décrit comme « la politique comme d'habitude », en vertu de laquelle « l'usage d'internet reproduit les pratiques existantes sans en modifier la nature » (« Internet et démocratie », *CAES magazine*, n° 73, hiver 2005).

Banales interrogations pourrait-on penser pour tout chercheur soucieux de ne pas déformer dans la retranscription analytique les données recueillies aux seules fins de les faire correspondre efficacement à sa problématique de départ, à ses hypothèses de travail. Si de tels scrupules peuvent former la trame d'une démarche de recherche rigoureuse, force est de constater que, dans le cas de l'étude projetée, ces difficultés sont devenues au fil des mois des obstacles presque insurmontables. Le contexte politique local a compliqué le travail d'observation et fait « hiberner » cette recherche pendant de longues semaines, qui deviendront de longs mois.

De plus, les promesses de refondation et la volonté politique affichée en juin 2005 par le gouvernement Siniora pour accélérer les réformes ne sont pas au rendez-vous douze mois plus tard. En effet, les soubresauts permanents dans l'espace politique national repoussent toute velléité de relance économique et de normalisation politique à des temps meilleurs. Mais cela n'annule en aucune façon le potentiel du « e-gouvernement ² » comme instrument efficace (efficient ?) de la réforme de l'Etat libanais, tant sur le plan des réalisations que face aux réticences voire aux lacunes toujours perceptibles en 2006. Et c'est dans cet « état d'esprit » réformiste et non fataliste qu'il faut appréhender les lignes qui suivent.

1. Un « e-gouvernement » introuvable ?

Si le déploiement du « e-gouvernement » n'échappe pas à la morosité générale ou qu'il semble « introuvable », cela n'équivaut nullement à l'affirmation de son inexistence ou de l'absence totale ou quasi totale d'actions et de plans visant à son implantation. Bien au contraire. En effet, depuis la mise en place de l'Unité de coopération technique au sein du Bureau du ministre d'Etat pour la réforme

² Par « e-gouvernement », nous entendons dans cet article, de manière très large, l'usage par les instances gouvernementales (ministères, administrations ou agences publiques) des technologies d'information et de communication sans entrer plus avant dans les détails en différenciant ce qui relèverait *stricto sensu* du « e-gouvernement », de la « e-gouvernance » ou de la « e-gouvernabilité » comme nous le ferons à des fins spécifiques dans le paragraphe 3 : « Et si le « e-gouvernement » devenait *e-state building* ? ».

administrative (OMSAR³) en 1994, le développement du « e-gouvernement » est un objectif stratégique de l'Etat libanais⁴. Celui-ci sera confirmé en septembre 2001 par le lancement d'une « stratégie pour la réforme et le développement de l'administration publique⁵ » suivie logiquement en décembre 2002 d'une stratégie officielle d'implantation et de développement du « e-gouvernement⁶ ». S'y ajouteront en 2003, la parution du « guide des technologies de l'information et de la communication⁷ », le guide sur les « normes et directives des TIC⁸ » et la « e-stratégie nationale pour le Liban⁹ ». Toutes ces politiques avaient été réfléchies par le Bureau du ministre d'Etat pour la réforme administrative (OMSAR) afin d'être soumises au Conseil des ministres libanais et acceptées par ce dernier.

Le développement du « e-gouvernement » participant à la réforme générale de l'Etat libanais demeure bel et bien un objectif central pour l'actuel gouvernement comme en témoigne la mission d'étude en

³ OMSAR: Office of Minister of State for Administrative Reform.

⁴ Lors de séminaires récents sur la question de la réforme administrative au Liban tenus à l'Ecole nationale d'administration – Liban (ENA-L), la question du développement du « e-gouvernement » a toujours été présentée comme centrale et stratégique. Le PDG de l'ENA-L, Elie Assaf, devait nous confirmer à plusieurs reprises l'importance qu'il accordait à la maîtrise des TIC et des réseaux pour les futurs hauts fonctionnaires de l'Etat libanais. Pour les fonctionnaires de catégories subalternes, les formations se sont poursuivies à un rythme régulier (en 2002, 2 500 fonctionnaires avaient déjà reçu une formation). Dans le même sens, le parc informatique a été renouvelé et étendu dans l'ensemble des ministères et agences publiques. Ce dernier point n'est d'ailleurs pas sans poser problème. La mise en réseau de certaines procédures administratives, souvent sources de revenus divers pour les fonctionnaires, peut amener ces derniers à manifester violemment leur opposition à ce type d'implantation technologique. Le dernier cas en date remonte à la fin du mois de juin 2006 lorsque le président de la commission parlementaire des Travaux publics a été pris à partie par des fonctionnaires des services de la Mécanique (Service d'enregistrement des véhicules et des permis de conduire) qui s'opposaient à l'informatisation de l'examen théorique, informatisation annoncée comme moyen efficace, d'une part, d'éviter toute malversation dans l'obtention de ce permis et, de l'autre, de faciliter le déroulement des épreuves.

⁵ Cette stratégie sera complétée par l'édition de la « Charte du Citoyen – Vers une nouvelle relation entre le citoyen et l'administration publique », République du Liban, OMSAR, novembre 2001.

⁶ OMSAR, *E-government strategy for Lebanon*, December 2002, (<http://msib.omsar.gov.lb/Cultures/fr-FR/Publications/Strategies/egov.htm>).

⁷ www.omsar.gov.lb/ICTGPG.

⁸ www.omsar.gov.lb/ICTSG.

⁹ <http://msib.omsar.gov.lb/Cultures/en-US/Strategies/National+e-Strategy>.

avril 2006 du ministre libanais en charge de la réforme administrative et d'une délégation de son ministère à Dubaï pour s'informer sur les réussites de l'implantation du « e-gouvernement » dans les Emirats arabes unis. Mais ce maintien donne toutefois le sentiment que, mois après mois, année après année, on joue la carte d'un éternel recommencement, que les ministres chargés de l'application de cette réforme administrative et de la dynamique de « e-gouvernement » tentent de ne pas perdre pied, de combler des retards accumulés ¹⁰ là où le Liban avait très tôt pris de l'avance, soit en termes d'infrastructures ¹¹, soit en termes de réflexion stratégique. S'il y a bien une pratique repérable ¹² et quantifiable du « e-gouvernement » au Liban ¹³, l'impression qui en ressort est que le potentiel d'hier s'abîme dans les méandres de l'indécision politique, incapable d'amender certains textes législatifs ou d'en adopter

¹⁰ Cf. l'article de Wissam S. Safi, « Technocratizing Lebanon. Why not start with the tech sector ? », *The Daily Star*, 23 septembre 2004. De même, les professionnels des télécommunications qui participaient en juin 2005 au 5^e congrès sur le commerce en ligne à Beyrouth dénonçaient les retards en matière de TIC comme résultant directement de « l'absence d'un cadre réglementaire et de l'ingérence gouvernementale dans ce secteur » (Cf. *L'Orient-Le Jour* du 10 juin 2005).

¹¹ A titre d'exemple, on peut s'interroger sur les déclarations récentes du ministère des Télécommunications déplorant que les infrastructures actuelles ne permettent pas que l'internet haut débit soit enfin accessible en avril 2006 comme annoncé en janvier de la même année, pour les particuliers. Divers entretiens personnels auprès de professionnels libanais des TIC ou des télécommunications modèrent en partie cette déclaration. A leurs yeux, il s'agit aussi de la persistance de mécanismes problématiques pour l'attribution des marchés de développement des infrastructures qui explique le retard (le projet repose sur un partenariat privé-public) et non la seule déficience avérée des réseaux existants. Quelque 150 000 clients potentiels seraient demandeurs de ces connexions pourtant limitées (2MB/sec dans le meilleur des cas), pour un abonnement annoncé au prix de quelque 50 dollars américains.

¹² Pour une présentation détaillée de la mise en place du « e-gouvernement » au Liban, infrastructures et stratégies, on se reportera utilement aux rapport publié en 2001 par le European Survey for Information Society (ESIS), à l'intervention de Raymond Khoury, lors du colloque tenu à Beyrouth en avril 2002 sur les applications « e-gouvernementales » : « The Lebanese e-government experience » consultable en ligne sur le site d'OMSAR : www.omsar.gov.lb/egov2002/cd/drkhoury.pps ou encore au bilan du développement général des TIC au Liban par Diana Bou Ghanem du ministère libanais des Télécommunications en mai 2006 « Lebanese ICT strategy: infrastructure and regulator perspective » accessible en ligne par le lien suivant : <http://css.escwa.org.lb/ICTpolicymaking/3.pps#1>.

¹³ Cf. annexe II et III.

de nouveaux. C'est le cas, par exemple de la loi sur la signature électronique indispensable au développement du « e-commerce » ou à de nombreuses autres applications. L'idée avait été proposée dès 1999 par OMSAR comme le rappelle Raymond Houry, directeur de l'Unité de coopération technique à l'OMSAR, ajoutant « Le Liban aurait été alors le troisième pays au monde à l'adopter ». On voit ainsi que même les plus convaincus, ceux qui au cœur du système ont la responsabilité technique et stratégique de son développement, manifestent de plus en plus ouvertement leur lassitude et leur déception de voir le Liban régresser au lieu de progresser dans ce domaine, eu égard au potentiel de compétences et de culture informatique ou technique libanaise.

Lors de recherches précédentes par le Cyberlab du Cemam, nous avons pu constater un état d'anarchie dans la gestion pourtant simple des « liens gouvernementaux » sur les sites ministériels. Nombre de ces liens étaient « morts » et les critères de sélection parfaitement arbitraires. La même étude constatait que l'arabe, langue officielle de l'Etat libanais, n'était pas systématiquement utilisée, que l'anglais dominait dans près de 70 % des sites, et que les logos en page d'accueil indiquant le caractère officiel du site variaient entre le drapeau national, un cèdre (emblème du pays) et même, dans deux cas recensés, l'absence totale d'indication ¹⁴. Cet état de confusion augure mal de la réalisation de cette « communauté gouvernementale électronique » qu'appelle de ses vœux Raymond Houry, mais c'est une situation somme toute assez aisément réparable si on s'appuie sur telle ou telle réalisation réussie du gouvernement électronique libanais.

En effet, en 2002, le lancement du portail gouvernemental « informs » (www.informs.gov.lb) avait été à juste titre considéré comme une innovation importante et un outil indispensable pour permettre aux citoyens de s'orienter efficacement dans le réseau complexe et parfois flou des sites en « gov.lb ». Selon différentes sources qui ne sont pas toujours très concordantes quant aux données quantitatives, quelque 1 600 à 1 700 formulaires ou guides étaient consultables et téléchargeables pour aider à l'accomplissement d'environ 4 500 démarches administratives. OMSAR, qui gère le site, signalait qu'en une semaine 20 000 visiteurs s'étaient connectés et que, douze mois après son lancement, le portail avait accueilli environ 50 000 visiteurs,

¹⁴ Cf. annexe I.

soit un peu plus de 135 par jour. On y trouvait aussi les adresses géographiques des différents ministères et agences publiques de l'Etat, ainsi que leurs numéros de téléphone, voire le cas échéant le lien vers le site institutionnel, un service fort utile quand on connaît les difficultés de repérage géographique dans le grand Beyrouth !

Des chiffres indiqués ci-dessus, on peut constater que le lancement de www.informs.gov.lb avait suscité la curiosité et l'intérêt des Libanais. Si 20 000 connexions sont recensées en une semaine, sur un total annuel de 50 000, cela confirme qu'un tel service répond à une demande latente de la part des usagers des services administratifs de l'Etat. L'intérêt semble ensuite être retombé, sans doute en raison d'une part de la fin du facteur « curiosité » que pouvait susciter une telle innovation, et d'autre part de l'impossibilité de réaliser la totalité d'un grand nombre de démarches administratives *via* internet, pour les raisons technico-juridiques déjà évoquées à propos de la mise en place de la signature électronique. Mais il demeure que le principe d'un portail gouvernemental offrant une panoplie de services liés aux administrations publiques est perçu par les usagers comme une fonction utile des TIC, ne serait-ce que sur le plan de l'information nécessaire à l'accomplissement de démarches administratives sans avoir à passer par un fonctionnaire ou un standard capricieux aux réponses aléatoires.

Toutefois, en août 2004, Raymond Khoury, directeur de l'Unité de coopération technique à l'OMSAR, reconnaissait que l'Unité qu'il dirigeait ne disposait d'aucun pouvoir exécutif, que, depuis 1999, les donateurs extérieurs avaient appelé le gouvernement libanais à se prendre en charge pour poursuivre l'implantation du « e-gouvernement » au Liban, et que chaque ministère faisait ensuite ce qu'il voulait sans grande cohérence stratégique, le meilleur cohabitant avec le pire. Khoury annonçait que ses services travaillaient à la création d'un ministère des TIC, « soit l'OMSAR, soit le ministère des Télécommunications (...) transformé en nouveau ministère. Un seul interlocuteur officiel... pour tout le monde, qui va émettre des standards (logos, graphismes, usages des langues...) et constituer une plate-forme commune. Bref, l'idée est de créer à terme une communauté électronique¹⁵ ». Une communauté électronique qui ne peut faire l'économie de cette centralisation que propose Raymond Khoury.

¹⁵ *Le Commerce du Levant*, « e.tats administratifs » propos recueillis par Nathalie Bontemps, n° 5535, août 2004.

Ce qui n'interdira pas en octobre 2004 le Bureau du ministre d'Etat pour la réforme administrative (OMSAR) de tenter tant bien que mal de poursuivre son œuvre en signant deux emprunts d'une valeur de 1,1 million de dollars auprès du Fonds arabe pour le développement économique et social (AFESD) au fin de promouvoir le « e-gouvernement » au Liban. Or, moins d'une année plus tard, en août 2005, lors d'un séminaire tenu à l'ENA-L¹⁶, le même Raymond Khoury faisait cet aveu étonnant : « Les Libanais ne peuvent malheureusement pas palper les résultats concrets » du développement du « e-gouvernement » au Liban. Onze ans après les premiers projets lancés dans ce domaine, et huit après que l'OMSAR fut chargé de développer les sites ministériels et administratifs (1997), il reconnaissait que « le concept de gouvernement électronique restera[it] inapplicable tant qu'une décision politique n'existe[rait] pas¹⁷ ».

Depuis près de vingt mois maintenant, le pays s'enfonce dans l'indécision permanente. Un glacis inquiétant quant aux réformes administratives, politiques et économiques s'installe. Les prestations « e-gouvernementales » sont l'exact miroir de cette situation : l'impossibilité de gouverner a pour corollaire l'impossibilité d'informer, d'orienter de façon cohérente un usager potentiel des sites ministériels ou administratifs en ligne. Les tendances dégagées par nos recherches sur les sites ministériels entre mars et juin 2004¹⁸ demeurent très largement valables à quelques nuances près en juin 2006¹⁹.

¹⁶ ENAL-L, *Le management public : une dynamique de transformation de l'administration publique au Liban*, 25 août 2006.

¹⁷ *L'Orient-Le Jour*, 26 août 2005.

¹⁸ En juin 2004, une observation des sites ministériels contrariait quelque peu l'impression d'un Etat en voie de « e-gouvernement » ou encore de « e-gouvernance ». Sur trente ministères recensés, dix seulement avaient un site remplissant les conditions minimales de « sites fonctionnels ». En revanche, les sites administratifs, à commencer par le portail gouvernemental www.informs.gov.lb, semblaient pour leur part plus engagés dans l'insertion des TIC et d'Internet comme outil/support à la réforme de l'administration libanaise. Cf. annexe II

¹⁹ Voir également les enquêtes menées par le mensuel économique libanais en langue française *Le Commerce du Levant* sur les sites gouvernementaux en septembre 2002 (n° 5512) et août 2004 (n° 5535). Les indicateurs d'évaluation des sites peuvent être à juste titre discutables, mais cela donne un panorama intéressant des prestations offertes. Nous reprenons dans cet article tel ou tel élément de ce constat.

L'observation ²⁰ du « e-gouvernement » libanais que nous avons menée en réduisant fortement nos ambitions de départ ²¹ aboutit à des constats qu'il faut modérer tant la prégnance de la politique « réelle » interdit de transformer en tendances lourdes ce qui relève davantage de configurations plus que singulières. L'étude devait être réalisée entre mars 2004 et décembre 2005. Une durée assez longue pour que les tendances relevées soient l'expression d'une réalité prenant en compte l'évolution plus ou moins rapide des usages et pratiques des TIC dans l'espace gouvernemental libanais. Mais, les événements qui se sont déroulés entre le vote de la Résolution 1559 par le Conseil de Sécurité des Nations unies le 2 septembre 2004 et le conflit de l'été 2006 ²² n'ont fait qu'accentuer les tensions au sein de l'espace politique libanais et rendu plus aléatoire encore les possibilités de réforme de l'Etat libanais.

2. Refondation de l'Etat et volonté politique recouvrée

En juin 2005, aux termes des premières élections législatives « libres » depuis 1975, le gouvernement de Fouad Siniora est formé. Composé de 24 ministres, il entend insuffler un mouvement de refondation de l'Etat après l'occupation syrienne. Dans sa déclaration ministérielle, cette volonté de refondation, de transformation, s'affiche

²⁰ Ce que nous appelons dans notre équipe du Cyberlab du CEMAM, une « veille observante » qui permet de concilier la notion de « veille » plus liée aux TIC avec celle d'« observation » plus classique en sciences sociales.

²¹ Notre étude prévisionnelle posait comme problématique ce qui suit : « Nous souhaitons évaluer la part de « contrainte » ou non du global sur le local dans le champ de la Communication Gouvernementale par Internet (CGI) au Liban en termes de production de sites, de planification stratégique de la mise en réseau des structures politiques et administratives de l'Etat, de modernisation de l'espace politique. Y a-t-il une dominante « mimétique », une dominante « agissante (appropriation), une orientation « techniciste » de la réforme de l'Etat qui indique d'ores et déjà la tendance principale de l'usage des TIC dans la reconstruction ou la réforme de l'Etat libanais de demain : e-gouvernement, e-gouvernabilité ou e-gouvernance ? » (Présentation de nos premiers éléments de recherche lors du quatrième séminaire du programme SIPO au CEMAM, juin 2004, Beyrouth).

²² Pour une relecture détaillée de cette période, on peut utilement se reporter à l'article d'Agnès Favier, « La spirale de la crise dans le Liban libéré », *Perspective MOM*, IFRI, 30 juin 2006.

clairement tout en prenant en compte les urgences sociales, économiques et sécuritaires du moment. On pouvait à juste titre penser que le « e-gouvernement » comme tel ne serait pas une priorité pour le cabinet Siniora. Voire. Car nombre des points annoncés comme structurant l'action gouvernementale recourent en grande partie – mais de manière indirecte il est vrai – ce que le « e-gouvernement » peut signifier comme instrument d'accompagnement des réformes des Etats en situation de crise, que cette dernière relève successivement ou concomitamment de l'orbe politique (reconquête de légitimité, recherche de nouvelle forme de participation citoyenne...), économique ou financière (favoriser le « e-commerce », les investissements directs étrangers (IDE), le *e-banking*...) ou encore administrative (amélioration des services publics, célérité des démarches administratives, réduction des coûts de réalisation de ces dernières – comme par exemple les déclarations fiscales en ligne – transparence, lutte contre la corruption pour une meilleure gouvernance...).

En effet, l'un des principes soulignés dans cette déclaration ministérielle est que « toute réforme restera lacunaire et peu crédible si elle ne s'accompagne pas d'un engagement déterminé à lutter contre la corruption et le gaspillage, à renforcer la productivité et la transparence ». A ce premier élément s'en ajoute d'autres, à savoir que le rôle de l'Etat comme instance de gouvernement doit être repensé et mis en adéquation avec les défis contemporains d'efficacité, de proximité, de services aux citoyens et de gestion utile des rapports entre public et privé. Ainsi, l'administration doit désormais recruter ses agents en « adoptant une politique fondée sur les compétences plutôt que sur les loyautés diverses et variées ». En raison du peu de crédibilité dont elles sont affublées, les institutions administratives ou publiques n'échapperont pas aux réformes, « le rôle de certaines d'entre elles devant être revu ²³ ». Il convient aussi selon cette déclaration de renforcer le lien de confiance entre les administrés et leur administration en veillant à ce que les droits des citoyens soient respectés et les prestations offertes de qualité. La lutte contre la corruption dans les diverses branches de l'administration est clairement énoncée. L'Etat se fixe aussi comme rôle de poursuivre et de relancer les travaux d'infrastructure, la coopération avec le

²³ Les citations en langue française de la déclaration ministérielle sont tirées du compte-rendu publié par *L'Orient-Le Jour* du 26 juin 2005.

secteur privé pour mettre en place un programme de développement économique durable au Liban. L'ambition est à la hauteur des espoirs suscités par le départ des troupes syriennes et des attentes récurrentes de la société libanaise de voir enfin l'Etat jouer un rôle de promoteur du développement national et de la prospérité commune plutôt que de servir de relais aux divers clientélismes politico-confessionnels traditionnels.

3. Et si le « e-gouvernement » devenait *e-state building* ?

Mais cette déclaration ministérielle n'est en réalité guère novatrice sinon dans sa volonté politique affichée de ne plus repousser les échéances, à assumer l'urgence de la diffusion dans l'espace national d'une culture de la réforme et à l'entreprendre sans délai. Sur le fond, en revanche, elle reprend largement à son compte des transformations programmées depuis 2001 comme celles déjà évoquées de « Stratégie pour la réforme et le développement de l'administration publique », de « Stratégie pour le 'e-gouvernement' au Liban » en 2002 ou dans les orientations du projet de budget (avorté) de 2005 avant la démission de Rafic Hariri.

Incontestablement, ce texte est le constat une fois encore des crises de gouvernabilité, de gouvernance et de gouvernement qui affectent l'Etat libanais depuis la fin des années 1950 quand les premières études pour réformer l'Etat et l'administration ont été effectuées ou publiées ²⁴. En effet, dans une société mondiale de l'information, du savoir et de la connaissance, faire l'économie du potentiel des TIC et de leurs nombreux usages possibles dans l'espace gouvernemental pour réformer l'Etat ne peut s'interpréter que comme une incapacité à transcrire efficacement en actes ce qui est inscrit dans les textes comme stratégie de refondation sérieuse. Concrètement, cela peut s'analyser selon les trois plans que décline l'adjonction de la variable « e » aux diverses déclinaisons des

²⁴ Comme par exemple la célèbre mission du Père Lebreton. Ce dernier, avec une équipe de l'IRFED (Institut International de Recherche et de Formation Education et Développement), réalisa une étude socio-économique dans tout le pays de 1960 à 1964 à la demande du Président Chehab. Certains des rapports de cette mission sont désormais accessibles en ligne sur le site d'OMSAR au lien suivant : www.studies.gov.lb/Cultures/fr-FR/tContent/Sectors/Développement/Développement+Général/DEV-g/.

principes cybernétiques du politique en situation de crise ou de sortie de crise ²⁵ :

- « e-gouvernabilité », soit l'usage des TIC en vue de renforcer la « capacité des gouvernements à faire évoluer les systèmes sociaux économiques dans un sens souhaité ²⁶ » (comprendre : un Etat en mesure de peser efficacement sur les grandes orientations politiques face aux défis contemporains, comme par exemple en 2006, ceux de la mondialisation économique et politique). D'une manière générale, les Etats sont confrontés à cette crise de gouvernabilité, car leurs attributs classiques semblent s'épuiser, et ils s'avouent souvent impuissants à trouver les solutions adéquates aux problèmes de leurs citoyens ou administrés. Le peu de crédit qu'accordent les citoyens à leurs élites politiques n'est plus l'apanage des seuls régimes non ou « mal-démocratiques » car ce constat concerne aussi nombre d'Etats dans le monde. Face à ce qui ressemble de plus en plus à une impasse, les autorités politiques savent qu'un regain de crédit passe pour elles par la fin d'un pouvoir prétendant être le seul en mesure de comprendre les enjeux contemporains et ne favorisant pas ce qu'il est convenu d'appeler la « délibération participative » (*i.e.* l'association d'un plus grand nombre d'acteurs au processus de décision ²⁷). La « e-gouvernabilité » peut signifier l'utilisation des TIC pour favoriser ce partage des responsabilités entre des acteurs plus nombreux aux fins d'élargir le champ des connaissances et des compétences requises

²⁵ Les notions évoquées restent encore à l'état de théorisation et peuvent donc sembler proches d'une vision utopiste des effets des TIC dans la gestion des diverses relations de pouvoir et de gouvernement. Nous souhaitons les appliquer au cas libanais en utilisant les grilles de « veille observante » des sites gouvernementaux que nous avons construites par le choix de variables et d'indicateurs en fonction de chacune des acceptions présentées de gouvernabilité, de gouvernance ou de gouvernement. Cela afin de repérer si l'usage des TIC s'avère efficace ou efficient pour redéfinir les relations de gouvernabilité, de gouvernance ou de gouvernement au Liban. Il va de soi que cette phase d'expérimentation n'a pu être accomplie de manière probante pour les raisons que nous avons évoquées.

²⁶ Les définitions entre parenthèses des concepts de « cybernétique politique » sont tirées et adaptées de l'article de Yves Cannac et Michel Godet, « La bonne gouvernance pour le citoyen comme pour l'actionnaire » (*Futuribles*, n° 265, juin 2001).

²⁷ L'exemple du référendum français sur le Traité portant constitution de l'Europe où un blog personnel a initié un mouvement de refus de cette « constitution » alors que presse nationale et élite politique y étaient dans leur large majorité favorables est une illustration récente de cette impasse signalée.

pour une prise de décision cohérente avec les grands enjeux sociétaux. Les sites ministériels ou administratifs peuvent aisément insérer dans leurs structures des espaces d'échange, de courriel, d'appels à avis en transformant des sites purement informationnels en sites plus interactifs. Quitte à rappeler qu'au final le gouvernant reste le seul décideur car seul garant de l'intérêt commun au nom du mandat qui lui a été confié par voie électorale par exemple.

- « e-gouvernance » soit l'usage des TIC dans « une relation de pouvoir ²⁸ » ou pour reprendre comme le font Godet et Cannac les termes de Peter Drucker ²⁹, « la gouvernance consiste à mettre au point et à respecter des règles qui guident et limitent la conduite de ceux qui agissent au nom de l'entreprise » (dans le cas présent, l'entreprise étant l'Etat, qu'il s'agisse de l'instrument décisionnel – l'exécutif – ou qu'il s'agisse de l'instrument de prestations de services – l'administration dans ses diverses composantes). La gouvernance étant un « gouvernement du gouvernement ³⁰ », la « e-gouvernance » se fixe comme objectif d'aider par l'usage de toutes les potentialités des TIC à favoriser dans la CGI ³¹ la transparence des modes internes de gouvernement par la publication en ligne des modes et procédures décisionnels dans le cadre, par exemple, des réunions ministérielles ou dans le cadre d'adjudication de marchés suite à des appels d'offres émanant des autorités étatiques. En résumé, la « e-gouvernance » pose que les TIC sont un outil désormais central pour qu'une meilleure gestion des relations entre gouvernants débouche sur un regain de crédibilité ; et cela en offrant les modalités de contrôle suffisant afin de s'assurer que les premiers agissent toujours (le plus souvent ?) au nom des intérêts communs et dans le respect des règles fixées.

- « e-gouvernement » enfin, soit l'usage des TIC dans « l'exercice opérationnel du pouvoir ³² » ou « l'art de gouverner ³³ » afin de

²⁸ *Idem.*

²⁹ Drucker, Peter, *La pratique de la direction d'entreprise*, Edition d'Organisation, 1957, Paris et *Management tasks responsibilities and practices*, Harper and Row, New-York, 1973 (cité par Cannac et Godet, voir *supra*).

³⁰ Voir Cannac, Y. et Godet, M., *op. cit.*

³¹ CGI : Communication Gouvernementale par Internet. Voir à ce sujet Lehman von Weyhe, Bernhard, *La communication gouvernementale par internet. Enjeux stratégiques à l'aube du XXIe siècle*, Mémoire de DEA, « Science politique de l'Europe », Institut d'études politiques de Strasbourg, France, 1997-1998.

³² Voir Cannac, Y. et Godet, M., *op. cit.*

³³ *Idem.*

permettre un exercice du pouvoir cohérent et pour redonner davantage de crédibilité aux relations entre gouvernement et gouvernés, entre administration et administrés. Concrètement, les TIC, dans leurs diverses acceptions, peuvent à un coût financier et humain en définitive très faible renforcer les fonctions de proximité, de facilité d'exécution en ligne de tâches administratives (téléchargement de formulaires, alertes diverses, échanges d'informations, inscription dans des registres, paiement sécurisé, votes...), tâches dont le gouvernement, dans sa dimension administrative, a la charge en tant que prestataires de service. On pourrait tout aussi bien parler de « e-administration » ou d'administration électronique, puisque les fonctions de « stratégie politique » seront davantage prises en charge dans le cadre de la « e-gouvernabilité ». Force est de reconnaître toutefois qu'il est fréquent que ces deux fonctions restent difficiles à différencier dans les sphères ministérielles pour de multiples raisons qu'il ne nous est pas possible de développer ici.

De cette *nouvelle économie* du politique ou du gouvernemental qui se dégage des quelques points théoriques évoqués, il ressort, non plus la simple affirmation, banale en somme, de la nécessité du renforcement du « e-gouvernement » au Liban, mais bien la conviction que ces « e-strates » gouvernementales que nous venons d'indiquer peuvent former pour le Liban d'après l'occupation syrienne les fondamentaux d'un *e-state building* durable³⁴ parce que les TIC y joueront la fonction de concept structurant³⁵, de paradigme, de la refondation de l'Etat libanais telle qu'annoncée par la déclaration ministérielle. Quand il est rappelé dans cette dernière que « toute réforme restera lacunaire et peu crédible si elle ne s'accompagne pas d'un engagement déterminé à lutter contre la corruption et le gaspillage, à renforcer la productivité et la transparence », on perçoit bien que les trois niveaux d'activités

³⁴ Par opposition à un *state building* sous influence ou sous domination comme ce fut le cas au Liban durant la présence syrienne. Voir à ce propos la contribution éclairante de Marie-Joëlle Zahar, « Les risques du *nation building* 'sous influence' : les cas de l'Irak et du Liban », *Critique internationale*, juillet/septembre 2005.

³⁵ Voir les travaux de Manuel Castells sur les transformations des fonctions de l'Etat, l'avènement de « l'Etat en réseau » et sur le changement de paradigme social et politique que cela entraîne. Outre les sommes connues de *L'ère de l'information* (3 tomes, Fayard, 1998/1999), on peut aussi utilement se reporter à *La galaxie internet*, (Fayard 2001) : ouverture « Le message, c'est le réseau » et chapitre 5 « La politique d'internet (I) ».

de l'Etat sont concernés, qu'il est difficile au Liban de ne pas repenser concomitamment la gouvernabilité, la gouvernance et le gouvernement (ou l'administration), que tout cela exige un effort considérable de communication, sans oublier le coût financier de pareille entreprise pour améliorer qualité, efficacité et utilité des prestations fournies, même si les TIC permettent, comme le rappelle Vedel en citant l'ancien vice-président américain Al Gore, de « gouverner mieux et moins cher »³⁶.

En matière de gouvernance et de gouvernement au Liban, concevoir une « Charte du gouvernement » et la transcrire dans des procédures « en ligne » rapidement efficaces et à terme efficaces en matière de contrôle ou d'interaction entre gouvernants et gouvernés ne semble pas un objectif irréalisable pour peu qu'on ait l'expérience de la gestion d'un site web institutionnel. A titre d'exemple, une évaluation « en ligne » de telle ou telle procédure administrative, des qualités d'accueil dans tel ou tel service de l'Etat, permettrait à tous les échelons de gouvernement d'apprécier si les objectifs visés ont été atteints ou non, de modifier ce qui doit l'être, voire de s'inspirer des propositions qui pourraient être faites. Partant du constat de défiance à l'encontre d'une administration libanaise souvent peu encline à « servir » les citoyens, des accusations répétées de corruption, manifester la moindre attention aux souhaits exprimés par les usagers de plus d'efficacité ou de célérité dans l'exécution des formalités suffirait à rendre plus proche cette administration pléthorique tant le degré de crédibilité desdites institutions est au plus bas.

Ainsi, récemment, le ministère de la Santé a franchi une étape dans ce processus de service aux usagers *via* internet. A partir de juillet 2006, certaines formalités administratives (souvent très lourdes dans ce secteur) ont été informatisées et l'usage des services postaux permettra d'expédier les formulaires et de les recevoir à son domicile une fois ceux-ci validés par le ministère de la Santé³⁷. Le site du ministère ne permet pas encore d'accomplir ces démarches en ligne, mais il accompagnera ce processus en offrant plus d'informations et de renseignement sur les soins médicaux au Liban et les démarches afférentes. Certes, la boucle numérique est ici incomplète, et la démarche administrative

³⁶ Vedel, M., *Internet et démocratie*, *op. cit.*

³⁷ Malgré les événements de juillet 2006 et les quatre semaines de guerre, des formulaires sont accessibles en ligne sur le site du ministère de la Santé (www.public-health.gov.lb) ou sur la page suivante (identique à la précédente) liée à OMSAR (<http://cms1.omsar.gov.lb/en/MedicalCare>).

associe numérisation, papier, service postal et connexion, mais on discerne aisément qu'une fois surmonté l'obstacle technique, juridique et sans doute social de l'accès à internet ³⁸, il sera possible de tout faire basculer sur internet pour un service totalement intégré jusqu'aux informations contenues dans la carte de santé que le ministère entend mettre « bientôt » à disposition des patients.

La refondation de l'Etat libanais ne fera pas l'économie de cette rénovation des relations entre gouvernants et gouvernés, le véritable enjeu dès lors qu'il est question de transparence, de responsabilité et de communication informative. Le *e-state building* pourrait (devrait) accompagner la refondation des fonctions gouvernementales pour que ces dernières ne soient pas simplement des fonctions de commandement vertical et discrétionnaire, et pour que succède à la crise d'autorité de l'Etat actuel un regain de « l'autorité du futur ³⁹ » gage d'une sécurité morale et politique des citoyens, d'une assurance que l'avenir sera tout simplement meilleur que ne semble l'indiquer le présent.

Toutefois, le chantier est gigantesque, les priorités innombrables ou plus précisément étendues à tout le champ de l'Etat, et la population largement sceptique sur les capacités du gouvernement à honorer les engagements pris dans la déclaration ministérielle. Si bien qu'on est en droit de s'interroger sur la réalité de cette volonté de réformes. Une des manières de répondre à ces interrogations consiste à dresser un panorama plus empirique des réalisations du « e-gouvernement » ou du *e-state building* au Liban en juin 2006. De ce tour d'horizon, certes rapide, quelques tendances lourdes apparaissent. Elles indiquent sans aucun doute les perspectives de travail pour le gouvernement d'une part, et d'observation pour la recherche d'autre part. Le Liban est dans

³⁸ En mars 2006, selon IWS (Internet World Stats) il y aurait quelque 600 000 internautes-utilisateurs au Liban, soit un peu plus de 13 % de la population totale. Selon l'UIT (Union Internationale des Télécommunications), le parc informatique s'élevait en 2004 à quelque 400 000 ordinateurs, soit un peu plus de 11 ordinateurs pour 100 habitants. Ces simples données statistiques rappellent si besoin que le développement du « e-gouvernement » se doit aussi de passer par un développement de l'accès à l'informatique pour que le recours aux services en ligne de l'administration deviennent une pratique courante. Voir également sur ces questions de fiabilité des données statistiques sur les pays de la région MENA, la contribution de Nada Chalhoub dans le présent ouvrage.

³⁹ Expression empruntée à Myriam Revault d'Allonnes extraite de son dernier ouvrage, *Le pouvoir des commencements, essai sur l'autorité*, Seuil, 2006. Citée par *Libération* du 26 juin 2006.

une posture décisionnelle en apparence simple : face à l'urgence, tout est prioritaire. Choisir n'est pas ou plus possible. Reste le travail de communication, de diffusion d'une culture de la réforme dans l'espace public libanais en visant l'intégration du plus grand nombre d'acteurs à cette dynamique. Dans cette perspective, les TIC s'imposent d'elles-mêmes en alliant célérité du médium, couverture géographique, accès diversifié à l'information, interactivité citoyenne pour ne prendre que quelques-uns des aspects déjà évoqués.

D'autres exemples pourraient s'ajouter qui confirmeraient que l'état de stagnation actuel n'est pas la marque pérenne d'obstacles insurmontables pourvu que la volonté politique exprimée par le gouvernement Siniora de lancer l'entreprise de refondation de l'Etat trouve enfin un début d'accomplissement perceptible par l'opinion publique. Ce dernier point, à savoir l'adhésion de la population et l'usage attendu des sites gouvernementaux par les internautes actuels et futurs est sans doute trop oublié dans les diverses expertises sur le « e-gouvernement » au Liban.

Comme le rappelle Divina Frau-Meigs à propos des rapports ou études rédigées par les Etats ou les organisations internationales à l'occasion du Sommet mondial de la société de l'information (Genève 2003 et Tunis 2005) « les documents officiels (...) ne traitent quasiment pas de l'usage, ils se focalisent sur l'accès et les infrastructures à la disposition de la population plus que sur ce qu'elle en fera. Ils sont dans une posture de croyance selon laquelle l'offre ne peut manquer de rencontrer la demande sociale. La recherche en matière d'usages sociaux des nouvelles technologies, notamment en sciences sociales, est très critique, voire sceptique, quant à l'approche purement technologique et son déterminisme social. Les résultats montrent en effet qu'à moins qu'une technologie (et les services qui l'accompagnent) ne rencontre la demande locale et n'offre une solution aux problèmes des individus en situation, elle n'est pas adoptée, pour séduisante et conviviale qu'elle soit. En outre, les résultats confirment qu'en cas d'adoption il y a presque toujours adaptation, voire réinvention. De fait, les usages sociaux les plus intéressants ne sont pas toujours ceux qui sont prévus par les ingénieurs ou les Etats ⁴⁰. »

⁴⁰ Frau-Meigs, Divina « Usages », contribution à l'ouvrage collectif *La société de l'information : Glossaire critique*, La Documentation française, février 2005, 164 pages - Cette contribution est accessible ainsi que d'autres de ce glossaire à l'adresse suivante : <http://ensmp.net/pdf/2005/glossaire/usages.doc>

4. Perspectives aléatoires

Parler aujourd'hui de « e-gouvernement » au Liban serait sans aucun doute excessif sans être nécessairement faux. Tout réside dans cet entre-deux. Incontestablement, des éléments de cette démocratie virtuelle, de ce gouvernement électronique sont présents, ici ou là. Le portail www.informs.gov.lb en est l'exemple le plus marquant. La présence de sites ministériels permettant d'accéder en ligne à des formulaires ou à des renseignements en est un autre, comme le fait de pouvoir envoyer un courriel à tel ou tel ministre, ou à tel ou tel haut fonctionnaire de l'Etat. Un nombre croissant d'internautes libanais forge aussi l'espoir qu'un usage plus étendu de ces technologies soutiendra cette dynamique. Mais il manque quelque chose, à savoir une volonté politique d'ériger comme principe directeur de la refondation de l'Etat, le développement du « e-gouvernement » comme nous le proposons.

Nous l'avons déjà souligné dans nos analyses : l'espace « e-gouvernemental » libanais, à l'image de l'espace gouvernemental plus classique, n'est pas marqué par un souci de cohérence, de cohésion, d'affirmation d'appartenance à une même communauté de destin national et politique. Au regard de ce que nous croyons pouvoir déceler dans les quelques points présentés dans cette contribution, on peut craindre qu'il n'y ait pas de solution immédiate. Nous sommes encore très loin du concept de *e-state building* que nous suggérons mais cela n'interdit pas des progrès sur le moyen ou le long termes.

Les attentes des usagers sont elles aussi un principe directeur du renforcement du « e-gouvernement » dans les années qui viennent. Et ces attentes sont claires : ni plus, ni moins d'Etat, mais « mieux d'Etat ». En 2003, la société 'Teleperformance Lebanon'⁴¹ avait mené auprès des internautes une enquête sur le gouvernement électronique au Liban. Les résultats sont éloquentes : près de 54 % des personnes ont répondu avoir connaissance de l'existence des sites ou portails gouvernementaux. Mais 76 % n'avaient pas fait usage des services du « e-gouvernement ». L'attente majoritaire des internautes était simple (80 %) : que le « e-gouvernement » leur offre la possibilité de ne plus perdre de temps dans les services de l'administration de l'Etat et de contourner définitivement la bureaucratie. Atteindre ce simple objectif semble encore aléatoire en juin 2006 et pourtant, il est au cœur

⁴¹ Cité in *Sarradar Weekly Monitor*, n° 15, 24-29 mars 2003, p. 5.

de la déclaration ministérielle de juin 2005. Le « e-gouvernement » n'est donc pas au Liban une possibilité mais bel et bien une nécessité, non seulement pour améliorer la qualité des prestations de service de l'Etat, mais aussi pour redonner aux citoyens de ce pays une confiance dans ses institutions politiques décrédibilisées, en commençant par une « e-administration » efficace ⁴².

Si « e-gouvernement » il y a prochainement au Liban, nul doute que celui-ci soit davantage axé sur la « e-administration » reléguant à plus tard le développement d'une « e-démocratie » libanaise. Gagner, grâce aux TIC, en efficacité dans les réponses de l'administration libanaise aux sollicitations dont elle est normalement l'objet devrait être le principal chantier, la première étape inévitable de ce « e-gouvernement », clé de voûte d'un *state building* durable. Concentrer les moyens financiers, humains et techniques sur le renforcement de la « e-administration », au risque de s'y limiter, peut apparaître sans doute une réduction considérable des espoirs de progrès attendus grâce à la mise en place d'un ordre politique numérique plus démocratique. Un tel objectif serait assurément davantage en phase avec les attentes actuelles de la population. Est-ce là une mission impossible, ou même seulement une exigence trop grande, pour voir se développer enfin un Etat à l'efficience recouvrée ?

⁴² Voir aussi, Charbaji, Abdulrazzak et Mikdashi, Tarik, « A path analytic study of the attitude toward e-government in Lebanon », *International Journal of Business in Society*, vol. 3, n° 1, mars 2003.

Annexe 1 : Eléments de l'étude de 2003 sur les sites ministériels libanais (Cemam – Cyberlab)

Adresse électronique du site	Langue(s) de la page d'accueil : arabe (Ar) anglais (En) français (Fr) ⁴³	Symbole de la page d'accueil ⁴⁴	Langues d'accès au contenu : arabe (Ar) anglais (En) français (Fr) ⁴⁵	Nombre de liens vers d'autres sites ministériels sur un total de 16 renvois ⁴⁶
www.rafiik-hariri.org	En	Drapeau	En / Fr	Aucun
www.finance.gov.lb	En	Cèdre (bleu)	En	10 (11)
www.emigrants.gov.lb	En	Cèdre	En / Ar	8 (11)
www.interior.gov.lb	Ar	Drapeau	Ar	Aucun
www.economy.gov.lb	En / Ar	Drapeau	En / Ar	12 (13)
www.public-health.gov.lb	En / Ar	Cèdre	En / Ar	7
www.lebanon-tourism.gov.lb	En / Fr	Baalbeck/Les Cèdres	En	Aucun
www.mpi.gov.lb (PTT)	En	Drapeau	En / Ar	8 (9)
www.moe.gov.lb (environnement)	En	Drapeau	En	7
www.culture.gov.lb	Ar / Fr	Aucun	Ar / Fr	12 (14)
www.industry.gov.lb	En	Cèdre	En	11
www.socialaffairs.gov.lb	En / Ar	Aucun	Ar	11(12)
www.agriculture.gov.lb	En	Drapeau	En / Ar / Fr (certaines pages)	7
www.justice.gov.lb	Ar	Drapeau	Ar	Aucun
www.public-works.gov.lb	En / Ar	Cèdre + Carte	En	12 (13)
www.higher-edu.gov.lb	Ar	Drapeau	Ar	Aucun
www.omsar.gov.lb	En / Ar / Fr	Cèdre ⁴⁷	En / Ar / Fr	12 (13)
Total ou moyenne indicateurs	Anglais : (13)-76% Arabe : (9)-52% Français : (3)-17%	Cèdre : (7)-41% Drapeau : (8)-47% Autres : (2)-11%	Anglais : 12-70% Arabe : 11-64% Français : 4-23%	Total liens sur 17 sites : 117 Moyenne : 7,2 sites, soit 46%

⁴³ Langue signifie ici non pas lien hypertexte, mais insertion dans la page d'éléments linguistiques permettant de s'orienter sur la page. Une langue présente en page d'accueil peut ne plus être présente dans le reste du site.

⁴⁴ Drapeau, cèdre, carte du Liban...

⁴⁵ Ne sont retenus ici que les liens efficaces. Si un lien est indiqué sans être actif, il n'est pas retenu.

⁴⁶ Si la liste comprend des liens morts, ils ne sont pas comptabilisés. Entre parenthèses, le nombre total de liens proposés par le site dans cette page.

⁴⁷ Ce cèdre se trouve dans le logo OMSAR. Aucune autre indication visuelle de l'appartenance au gouvernement libanais.

Annexe II : L'état des sites ministériels en juin 2004

En mai-juin 2004, dans le cadre des séminaires du programme « société de l'information au Proche-Orient », nous avons décidé de procéder à une vérification très sommaire de l'implantation d'internet dans l'espace gouvernemental libanais.

En effet, nombre d'études plaçaient alors le Liban dans les 80 premiers pays du monde en matière de développement du « e-gouvernement ». Ainsi, en 2003, l'Organisation des Nations unies (ONU), classait dans son « Rapport mondial sur le secteur public. Le 'e-gouvernement' à la croisée des chemins » le Liban à la 69^e place mondiale devant la Chine (74^e) ou encore la Tunisie (100^e). Pour notre part, nous avons acquis la certitude que si les décideurs politiques ne sont pas eux-mêmes des usagers de ces technologies et ne les promeuvent pas au sein des institutions dont ils ont la charge (en usant, par exemple, du site internet comme vecteur majeur de la communication gouvernementale et/ou ministérielle), toute exécution des lois et programmes visant à développer les TIC dans l'espace national se heurte à l'inertie ou au scepticisme. Or, ces études globales semblaient contredire nos premiers éléments d'analyse sur le développement des TIC dans l'espace gouvernemental. Il nous a donc semblé intéressant de prendre l'échantillon des sites ministériels potentiels (soit le nombre des ministères qui composaient alors le gouvernement : 30) et de vérifier simplement si ces derniers fonctionnaient ou non. En voici un rapide survol qui ne peut pas rendre pleinement compte des disparités d'usage et de contenu d'un ministère à l'autre.

Sur 30 ministères qui composaient le Conseil des ministres en juin 2004 : douze n'avaient pas d'adresse en « gov.lb », huit avaient des adresses mais problématiques pour l'utilisateur et dix pouvaient être considérés comme des sites fonctionnels.

Les douze ministères sans adresse en « gov.lb » :

- Vice-présidence du Conseil.
- Les 6 ministres d'Etat (ces ministres étant sans portefeuille, on peut « comprendre » que leur communication n'utilise pas d'un site pour ce faire).
- Le ministère de la Défense (le lien par défaut de ce ministère dans les listes des sites gouvernementaux est celui de l'armée libanaise).

- Le ministère des Ressources hydrauliques et de l'Énergie.
- Le ministère du Travail.
- Le ministère de la Jeunesse et des Sports.
- Le ministère de l'Information (le lien par défaut dans les listes de sites gouvernementaux est celui de l'Agence nationale d'information).

Les huit ministères aux adresses problématiques :

- Le ministère des Déplacés : dispose d'une adresse mais accès impossible (renvoi à une adresse non « gov.lb » mais qui ne fonctionne plus).
- Le ministère des Travaux publics (l'adresse fonctionne et ouvre sur une page d'accueil statique sans lien fonctionnel).
- Le ministère du Tourisme (l'adresse bascule vers un autre site promotionnel du tourisme au Liban sans que l'on sache très bien si ce dernier site relève des opérations de marketing du ministère ou si ce dernier a remis sa communication promotionnelle entre les mains de ce site à l'ergonomie commerciale et peu gouvernementale).
- Le ministère de la Culture (dispose d'une adresse mais qui n'ouvre que sur un projet relevant de son autorité, à savoir la réhabilitation de la Bibliothèque nationale).
- Le ministère de l'Environnement dispose d'une adresse permanente, mais le site est en reconstruction au moment de notre observation.
- Le ministère des Affaires étrangères renvoie à une de ses directions générales à savoir celle des « émigrés » (www.emigrants.gov.lb).
- Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est dans le même cas de figure ou presque puisque l'adresse donne accès à une page-portail permettant de choisir le lien vers l'une des directions générales qui le composent.
- Le président du Conseil des ministres en juin 2004 dispose d'un site présenté comme le site officiel du président du Conseil mais qui est en réalité un site personnel et dont l'adresse n'est pas en « gov.lb » à savoir celui de Rafik Hariri (www.rafik-hariri.org ou www.rafik-hariri.net).

Les dix sites ministériels fonctionnels :

- Les 5 premiers sont les plus performants ; les 5 autres ont des prestations de moindre qualité en termes de densité de contenu.
- Le ministère des Finances.
 - Le ministère de l'Économie et du Commerce.

- Le ministère de l'Industrie et du Pétrole.
- Le ministère des Postes et Télécommunications.
- Le ministère de la Réforme administrative (Bureau du Ministre – OMSAR).

- Le ministère de la Santé.
- Le ministère des Affaires sociales.
- Le ministère des Affaires intérieures et des municipalités .
- Le ministère de la Justice.

Il n'est pas anodin de remarquer dans cette liste que les ministères directement concernés en 2004 par la relance de la croissance économique et par l'amélioration générale de la « gouvernance » de l'Etat sont tous – avec plus ou moins de qualité de contenus (ce qu'il ne nous est pas possible de reprendre ici dans le détail) – pourvus de sites fonctionnels. Mais on retiendra surtout de cette observation que le constat d'un Liban en dynamique de « e-gouvernement » ne semble guère devoir se chercher dans l'espace ministériel en ligne et dans le concept de « communication gouvernementale par internet » en ce qui concerne les trente ministres du gouvernement de Rafik Hariri en 2004.

Annexe III: Les liens « gov.lb » en novembre 2006

Pour réaliser cette saisie des sites gouvernementaux en novembre 2006, nous avons choisi de prendre pour référence le ministère chargé de la stratégie d'implantation des TIC dans l'espace gouvernemental libanais, à savoir OMSAR et de suivre les indications sur les sites disponibles par catégorie institutionnelle telle que le propose le portail officiel de l'Etat libanais (toujours sous la responsabilité d'OMSAR), www.informs.gov.lb. Nous avons essayé également de reprendre les sites par architecture administrative ou politique telle que présentée sur ce portail gouvernemental. Ne sont retenus dans cette liste, que les sites en « .gov.lb ».

Certaines institutions officielles peuvent avoir un site mais il ne sera pas retenu dans la présente liste parce que le nom de domaine n'est pas en « .gov.lb » à l'instar du site de l'Institut des finances qui a pour adresse : www.if.org.lb alors qu'il dépend du ministère des Finances. En revanche, certaines institutions gouvernementales n'ayant pas de

site propre sont pourtant présentes dans cette liste en raison de l'usage répété du « lien par défaut » dans les listes officielles de liens des sites de l'Etat libanais. Ainsi, par exemple, le ministère de la Défense ne dispose pas d'un site et d'une adresse propres et il est fréquent que le lien indiqué « par défaut » soit celui de l'armée libanaise (www.lebarmy.gov.lb).

Au total, soixante-dix sept sites ont été recensés comme ayant une adresse en « .gov.lb ». Sur ce total, on dénombre deux doublons (Parlement et Direction générale de la Sûreté générale) ; trois ont des adresses qui ne fonctionnent pas ou plus ; trois sont en reconstruction et deux au moins n'ont pas été mis à jour lors des douze derniers mois. Néanmoins, il est vraisemblable que des sites ont été omis involontairement dans cette recension.

Institutions	Adresses des sites	Commentaires éventuels
Présidence de la république	www.presidenty.gov.lb	Le site de la Présidence de la république libanaise n'est accessible qu'en langue anglaise (<i>sic</i>)
Le Parlement	www.parliament.gov.lb ou www.lp.gov.lb	
Conseil des ministres (<i>sous tutelle du</i>) - Conseil de développement et de reconstruction	www.cdr.gov.lb	
Présidence du Conseil des ministres (<i>sous tutelle du</i>) - Siège de la présidence du Conseil des ministres - Conseil supérieur pour la privatisation - Conseil économique et social - Cour des comptes - Conseil de la fonction publique - Inspection centrale - Administration centrale de la statistique - Haut commissariat de secours (Liban assiégé) - 'Rebuild Lebanon'	www.pcm.gov.lb www.hep.gov.lb www.ces.gov.lb www.coa.gov.lb www.csb.gov.lb www.cib.gov.lb www.cas.gov.lb www.lebanonundersiege.gov.lb www.rebuildlebanon.gov.lb	Le recrutement des futurs cadres de l'Etat y est promu sous la forme de fichiers de candidature téléchargeables Mis en ligne pendant la guerre de « juillet 2006 » Mis en ligne pendant la guerre « juillet 2006 » pour une meilleure gouvernance de la reconstruction du pays
Armée libanaise	www.lebarmy.gov.lb	

Ministères		
<p>Bureau du ministre d'Etat pour la réforme administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre des projets et des études sur le secteur public <ul style="list-style-type: none"> - Le portail d'information et d'orientation administrative - Le portail sur les initiatives gouvernementales à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information (SMIS 1993 – 1995) - Bureau de gestion des opérations pour le financement des projets d'investissements municipaux 	<p>www.omsar.gov.lb</p> <p>www.studies.gov.lb</p> <p>www.informs.gov.lb</p> <p>www.e-gateway.gov.lb</p> <p>http://bgo.omsar.gov.lb</p> <p>www.agriculture.gov.lb</p> <p>www.lari.gov.lb</p> <p>www.hydro-electric.gov.lb ou www.moew.gov.lb (Site en langue arabe)</p> <p>www.economy.gov.lb</p> <p>www.higher-edu.gov.lb</p>	<p>Sans aucun doute le site le plus complet et le plus dense de tous les sites en « gov.lb » avec les trois autres sites qui lui sont liés.</p> <p>Site qui semble laissé à l'abandon depuis 2004 de façon générale avec une ultime mise à jour pour la stratégie d'implantation des TIC en août 2005</p>
<p>Ministère de l'Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institut de recherches agricoles libanais 	<p>www.hydro-electric.gov.lb ou www.moew.gov.lb (Site en langue arabe)</p>	<p>Il semble que le lien www.hydro-electric.gov.lb soit remplacé par le suivant www.energyandwater.gov.lb (<i>Les pages mises en ligne en anglais et en français sont peu cohérentes. Le site est surtout développé dans sa partie en langue arabe</i>)</p>
<p>Ministère de l'Economie et du Commerce</p> <p>Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur</p>	<p>www.economy.gov.lb</p> <p>www.higher-edu.gov.lb</p>	<p>Le site est toujours conçu comme un portail renvoyant aux différentes directions générales qui le composent.</p>

Ministère de l'Environnement - Lebanese Biodiversity Clearing House - The Lebanese Biosafety Clearing House - Plan vert	www.moe.gov.lb http://biodiversity.moe.gov.lb http://biosafety.moe.gov.lb www.greenplan.gov.lb www.industry.gov.lb	www.greenplan.gov.lb ne fonctionne plus en 2006
Ministère de l'Industrie Ministère de l'Information	www.ministryinfo.gov.lb	En reconstruction depuis 2005
Ministère de l'Intérieur et des Municipalités	www.moim.gov.lb ou www.interior.gov.lb www.isf.gov.lb	On trouvera indiqué par défaut le lien suivant : www.mna-leb.gov.lb qui est celui de l'Agence nationale d'information En langue arabe uniquement
- Direction générale des forces de Sécurité intérieure - Direction générale de la Sûreté générale	www.general-security.gov.lb ou www.surete-generale.gov.lb www.culture.gov.lb	www.interior.gov.lb est en reconstruction depuis 2005
Ministère de la Culture	Pas de site	
Ministère de la Défense nationale		On trouvera souvent indiqué par défaut le lien suivant : www.lebarmy.gov.lb qui est celui de l'armée libanaise
Ministère de la Jeunesse et des Sports	www.minijes.gov.lb	En langue arabe uniquement
Ministère de la Justice	www.justice.gov.lb	
Ministère de la Santé publique	www.public-health.gov.lb	Contenu essentiellement en langue anglaise
Ministère des Affaires étrangères et des émigrés	www.emigrants.gov.lb	Le lien indiqué est par défaut puisqu'il s'agit en réalité d'une des directions générales du ministère

Ministère des Affaires sociales	www.socialaffaires.gov.lb	La page d'accueil annonce que la dernière mise à jour remonte à mars 2005. les deux liens vers les sites en anglais et en arabe ne sont pas fonctionnels. Site statique
Ministère des Déplacés	www.ministryofdisplaced.gov.lb	Non fonctionnel depuis notre 'veille observante' de 2003
Ministère des Finances	www.finance.gov.lb	
- Direction générale des douanes	www.customs.gov.lb	
Ministère des Télécommunications	www.mpt.gov.lb	
- Autorité de régulation des télécommunications	www.tra.gov.lb	<i>(Le site explique que cette autorité n'est pas encore constituée et ce, depuis la loi de juillet 2002 sur les télécommunications. Et que ces prérogatives sont pour l'instant du ressort du ministère des télécommunications)</i>
Ministère des Travaux publics et du Transport	www.public-works.gov.lb	En reconstruction ? - Accès impossible en novembre 2006
- Direction générale de l'aviation civile	www.beirutairport.gov.lb	Pour être plus précis, le lien devrait être le suivant : www.beirutairport.gov.lb/departments.html
Ministère du Tourisme	www.lebanon-tourism.gov.lb	Ce lien officiel bascule vers le lien suivant : www.destinationlebanon.gov.lb ou www.destinationlebanon.com Un site plus promotionnel que gouvernemental
Ministère du Travail	www.labor.gov.lb	Même problème que pour celui de l'Energie <i>(Les pages mises en ligne en anglais et en français sont peu cohérentes. Le site est surtout développé dans sa partie en langue arabe)</i>
- Groupe de lutte contre le travail des enfants au Liban	www.clu.gov.lb	

Organismes de contrôle		
Conseil de la fonction publique / Inspection centrale / Cour des comptes (Voir « présidence du Conseil des ministres »). Cf. <i>Supra</i>		
Pouvoir judiciaire		
Le Conseil constitutionnel	www.conseil-constitutionnel.gov.lb	
Agences publiques		
Banque du Liban	www.bdl.gov.lb	Chargée de lutter contre le blanchiment d'argent sale
- Commission d'enquête spéciale	http://www.sic.gov.lb	
Caisse nationale de la sécurité sociale	www.cnss.gov.lb	
Conseil du Sud	www.councilforsouth.gov.lb	
Coopératives des fonctionnaires	www.mfe.gov.lb	
Electricité du Liban (Administration centrale)	www.edl.gov.lb	
Institut des Archives nationales	www.can.gov.lb	
Office des eaux de Beyrouth et du Mont-Liban	www.waterofbeirut.gov.lb	
Office national de l'emploi	www.neo.gov.lb	
Ogero	www.ogero.gov.lb	
Agence nationale d'information	www.mna-leb.gov.lb	Sans doute sous la tutelle du ministère de l'information puisque le courriel indiqué pour joindre le ministère de l'information est : mna-leb@mna-leb.gov.lb
Hôpitaux gouvernementaux		
Hôpital du Premier ministre martyr Rafic B. Hariri	www.bguh.gov.lb	<i>Ex-hôpital universitaire gouvernemental de Beyrouth</i>
Missions diplomatiques		
Ambassade des Etats-Unis au Liban	www.usembassy.gov.lb	Le lien en gov.lb réorientée vers http://lebanon.usembassy.gov
Consulat de la république de Lettonie	www.latvia.gov.lb	Représentation consulaire d'un Etat étranger disposant d'un nom de domaine de l'Etat libanais

Municipalités		
Jounieh	www.jounieh.gov.lb	
Choueifat	www.choueifat.gov.lb	
Ainab	www.ainabmunicipality.gov.lb	
Baabdat	www.baabdat.gov.lb	
Zouk Mikael	www.zoukmikael.gov.lb	En construction
Tripoli	www.tripoli.gov.lb	
Beit Mery/Ain Saadé	www.mobmas.gov.lb	
Beyrouth (municipalité et mohafazat)	www.beirut.gov.lb	Le lien en gov.lb réorienté vers http://cms.beirut.gov.lb
Autres		
Aéroport international Rafic Hariri - Beyrouth	www.beirutairport.gov.lb	
Donors' support for Southern Lebanon	www.southernlebanon.gov.lb	
Centre des archives nationales	www.can.gov.lb	
Dar el fatwa	www.darfatwa.gov.lb	

